

### Déclaration préalable



## Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703.

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage,...) de faible importance soumis à simple déclaration.
- Vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration. (1)

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

| DP                              | Thus 2 2 Annee 0 5 10 de dossier                                     |
|---------------------------------|--|
| La présente demanda a été reçue |  |
| 2 4 MAR. 2022                   |  |
| MAJRIE DE LIE CONQUET           | L'Architecte des Bauments de France<br>au Directeur du Parc National |

| 1 - Identité du déclarant Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2 <sup>ème</sup> , doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes. |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|
| Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieur  |  |  |  |  |
| Nom :   | Prénom :                                     |  |  |  |
| Date et lieu de naissance   |  |  |  |  |
| Date: Commune:  |  |  |  |  |
|   |  |  |  |  |
|   |  |  |  |  |
| Vous êtes une personne morale   |  |  |  |  |
| Dénomination : Conservatoire du littoral  |  |  |  |  |
| N° SIRET : _1,_8,_0,_0,_5,_0,_1,_9,_0,_0,_1,_7,_9. Type de société (SA, SCI,) :   |  |  |  |  |
| Représentant de la personne morale :Madame 🗹 Monsieur 🗌   |  |  |  |  |
| Nom : VINCE   | Prénom : Agnès                               |  |  |  |
|   |  |  |  |  |
|   |  |  |  |  |
| 2 - Coordonnées du déclarant  |  |  |  |  |
| Adresse : Numéro : 8 Voie : quai Gabriel Péri   |  |  |  |  |
| Lieu-dit : Port du Légué Localité   | : Plérin                                     |  |  |  |
| Code postal : 2 2 1 9 4 BP : 4 7 4 Cedex :  |  |  |  |  |
| Téléphone : $0, 2, 9, 6, 3, 3, 6, 6, 3, 2$  | indiquez l'indicatif pour le pays étranger : |  |  |  |
| Si la déclarant habita à l'étranger : Days :  | Division tarritarials :                      |  |  |  |

| veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame   |
|---|
| OU raison sociale :  Adresse : Numéro : Voie :  Lieu-dit : Localité :  Code postal :  |
| Adresse: Numéro:  |
| Lieu-dit:   |
| Code postal :BP :Cedex : Si cette personne habite à l'étranger : Pays : Division territoriale : Téléphone :   |
| Si cette personne habite à l'étranger : Pays :  |
| Téléphone :   |
| □ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :   |
| l'adresse suivante :  |
| J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plu tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.  3 - Le terrain  3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.  Adresse du (ou des) terrain(s)  Numéro: |
| 3 Le terrain 3.1- Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.  Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro:  |
| 3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.  Adresse du (ou des) terrain(s)  Numéro:   |
| 3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.  Adresse du (ou des) terrain(s)  Numéro:   |
| Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.  Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.  Adresse du (ou des) terrain(s)  Numéro:  |
| Numéro :  |
| Lieu-dit: Presqu'ile de Kermorvan  Localité: Le Conquet  Code postal: 2, 9, 2, 1, 7, BP: Cedex:  Références cadastrales¹: (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)  Préfixe: Section: H Numéro: 1, 1, 0, 4  Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 4537 m².  3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construir ou de bénéficier d'impositions plus favorables)  Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain?  Oui Non ☑ Je ne sais pas ☐   |
| Code postal: 2,9,2,1,7,BP:  |
| Références cadastrales¹: (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9) Préfixe: Section: _H Numéro: _1104_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 4537 m²  3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construir ou de bénéficier d'impositions plus favorables) Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain?  Oui ☐ Non ☑ Je ne sais pas ☐   |
| page 9) Préfixe: Section: _H Numéro: _1104 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 4537 m²  3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construir ou de bénéficier d'impositions plus favorables) Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain?  Oui  Non  I Je ne sais pas   |
| 3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construir ou de bénéficier d'impositions plus favorables)  Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?  Oui  Non  Verificat d'urbanisme pour ce terrain ?   |
| ou de bénéficier d'impositions plus favorables) Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?  Oui  Non  I Je ne sais pas   |
| Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non 🗹 Je ne sais pas 🗆  |
| Lo torrain est il situé dans un letissement ?   |
| Le terrain est-il situe dans un lotissement?  |
| Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)?  Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine)?  Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain  Partenarial (P.U.P)?  Oui  Non  Je ne sais pas  Non  Je ne sais pas  |
| Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non 🗹 Je ne sais pas 🗆  |
| Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :  |

| 4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)   |
|---|
| 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)  |
| Quel que soit le secteur de la commune  □ Lotissement □ Division foncière située dans une partie de la commune délimitée par le conseil municipal² □ Terrain de camping □ Installation d'une caravane en dehors d'un terrain de camping ou d'un parc résidentiel de loisirs                   |
| <ul> <li>Durée annuelle d'installation (en mois) :</li> <li>Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes</li> </ul>  |
| ○ Contenance (nombre d'unités) :  Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :  |
| • Superficie (en m²) :  |
| Profondeur (pour les affouillements) :  |
| <ul> <li>Hauteur (pour les exhaussements):</li></ul>  |
| Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, abords d'un monument historique, site classé ou réserve natu-  |
| relle : ☐ Installation de mobilier urbain, d'œuvre d'art  |
| Installation de mobilier urbain, d'œuvre d'art Modification de voie ou espace publics   |
| Plantations effectuées sur les voies ou espaces publics   |
| Canalisation et sécurisation du public par la pose de monofil (poteaux châtaignier, fil lisse), environ 40 cm de hauteur, sur 50 ml, de ganivelle (environ 15ml) et le remplacement d'une ganivelle par une rembarde métallique afin de mieux sécuriser le site très fréquenté par le public. |
| Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : 4537 m² dont environ 20m² concernés par des travaux  |
| Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre :   |
|   |
|   |
| 4.2 - À remplir pour la déclaration d'un camping, d'un parc résidentiel de loisirs ou d'un terrain mis à disposition de campeurs  |
| Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?  Oui Non Si oui,  |
| - Veuillez préciser la date et/ou le numéro de l'autorisation :   |
| avant agrandissement ou réaménagement :   |
| après agrandissement ou réaménagement :   |
| Veuillez préciser le nombre maximum d'emplacements réservés aux :   |
| tentes : caravanes : résidences mobiles de loisirs :  |
| et précisez le nombre maximal de personnes accueillies :  |
| Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL :  |
| Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :  |
|   |

<sup>2</sup> En application de l'article L.115-3 du code de l'urbanisme 3 Elément identifié et protégé en application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme. En cas de doute, veuillez vérifier auprès de la mairie.

5.4 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.3)

Surface de plancher<sup>3</sup> en m<sup>2</sup>

|   |   | 3   | Surface de plan                   | CHELT EITHE  |   | ·   |  |
|---|---|---|-----------------------------------|--|---|---|--|
| Destina-<br>tions <sup>4</sup>                                | Sous-destinations <sup>5</sup>  | Surface exis-<br>tante avant<br>travaux (A) | Surface créée <sup>6</sup><br>(B) | Surface créée<br>par changement<br>de destination <sup>7</sup><br>ou de sous-des-<br>tination <sup>8</sup> (C) | Surface suppri-<br>mée <sup>9</sup> (D) | Surface<br>supprimée par<br>changement de<br>destination <sup>7</sup> ou<br>de sous-destina-<br>tion <sup>8</sup> (E) | Surface totale:<br>(A)+(B)+(C)-<br>(D)-(E) |
| Exploitation agricole et                                      | Exploitation agricole   |   |                                   |  |   |   |  |
| forestière  | Exploitation forestière   |   |                                   |  |   |   |  |
| Habitation  | Logement  |   |                                   |  |   |   |  |
|   | Hébergement   |   |                                   |  |   |   |  |
| Commerce et activités de service                              | Artisanat et commerce<br>de détail  |   |                                   |  |   |   |  |
| Service   | Restauration  |   |                                   |  |   |   |  |
|   | Commerce de gros  |   |                                   |  |   |   |  |
|   | Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle                               |   |                                   |  |   |   |  |
|   | Hébergement hôtelier et touristique   |   |                                   |  |   |   |  |
|   | Cinéma  |   |                                   |  |   |   |  |
| Equipement<br>d'intérêt<br>collectif et ser-<br>vices publics | Locaux et bureaux<br>accueillant du public des<br>administrations publiques<br>et assimilés |   |                                   |  |   |   |  |
|   | Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés                 |   |                                   |  |   |   |  |
|   | Établissements d'ensei-<br>gnement, de santé et<br>d'action sociale                         |   |                                   |  |   |   |  |
|   | Salles d'art et de spec-<br>tacles  |   |                                   |  |   |   |  |
|   | Équipements sportifs  |   |                                   |  |   |   |  |
|   | Autres équipements recevant du public   |   |                                   |  |   |   |  |
| Autres<br>activités des                                       | Industrie   |   |                                   |  |   |   |  |
| secteurs  | Entrepôt  |   |                                   |  |   |   |  |
| secondaire ou<br>tertiaire                                    | Bureau  |   |                                   |  |   |   |  |
|   | Centre de congrès et<br>d'exposition  |   |                                   |  |   |   |  |
| Surfaces totale   | es (en m²)  |   |                                   |  |   |   |  |

<sup>3 -</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

<sup>4 -</sup> Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

<sup>5 -</sup> Les sous-destinationssont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

<sup>6 -</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

<sup>7 -</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

<sup>8 -</sup> Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

<sup>9 -</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

| 5.5 - Stationnement  |  |
|--|--|
|  | E E E E E E E E E E E E E E E E E E E  |
| Nombre de places de stationnement  |  |
| Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet : — — — — — — — — — — — — — — — — — —  |  |
| Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur leq   | 9  |
| Adresse(s) des aires de stationnement :  |  |
|  | National Control of Co |
| Nombre de places :   | 90.00000000000000000000000000000000000   |
| Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie :  | m²   |
| Pour les commerces et cinémas :  | SSAMI DECENTARIA   |
| Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :  |  |
|  |  |
|  |  |
| 6- Informations pour l'application d'une législation connexe   |  |
|  |  |
| Indiquez si votre projet :   |  |
| porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application  | du code de l'environne-  |
| ment (IOTA)  porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'e   | environnement  |
| fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces prof<br>porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code | tégées)  |
| déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'o  | rdonnance n° 2018-937  |
| du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France | o nour les antennes re   |
| lais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)   | s pour les antennes-re-  |
|  |  |
| Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :   |  |
| (informations complémentaires)   |  |
| se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument historique   |  |
| se situe dans les abords d'un monument historique  |  |
|  |  |
| 7 - Participation pour voirie et réseaux   |  |
|  |  |
|  |  |
| Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les co<br>taire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur          | ordonnées du proprié-  |
| Madame Monsieur Personne morale  | UVIII COLUMNIA DE LA  |
| Nom :Prénom :  |  |
| OU raison sociale :  | GOOD COMPANY OF THE C |
| Adresse : Numéro : Voie :  | SA STATE OF THE ST |
| Lieu-dit : Localité :  |  |
| Code postal : BP : Cedex :   |  |
| Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :   |  |

### 8 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire la présente déclaration préalable. 10

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À Plérin

Le: <u>22.03.2022</u>.



Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée á la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : 
Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

 $<sup>10 \ \</sup>mathsf{Vous} \ \mathsf{pouvez} \ \mathsf{d\'eposer} \ \mathsf{une} \ \mathsf{d\'eclaration} \ \mathsf{si} \ \mathsf{vous} \ \mathsf{\'etes} \ \mathsf{dans} \ \mathsf{un} \ \mathsf{des} \ \mathsf{quatre} \ \mathsf{cas} \ \mathsf{suivants} :$ 

<sup>-</sup> vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;

<sup>-</sup> vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;

<sup>-</sup> vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;

<sup>-</sup> vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1 exemplaire par dossier



# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable

Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre déclaration, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de déclaration et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

### Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir deux dossiers complets dans le cas général. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si votre projet est situé dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)<sup>1</sup>.

Chaque dossier doit comprendre un exemplaire du formulaire de déclaration accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 a) du code de l'urbanisme].

En outre, deux ou cinq exemplaires supplémentaires des pièces DP1, DP2, DP3 et DP10, doivent être fournis, quand ces pièces sont nécessaires à l'instruction de votre demande, afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 et A. 441-9 du code de l'urbanisme].

Attention : toutes les pièces ne sont pas à joindre systématiquement pour tout projet soumis à déclaration préalable. Seule la pièce DP1 (plan de situation) est à joindre obligatoirement, dans tous les cas.

DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]

#### + 2 exemplaires supplémen-2) Pièces complèmentaires à joindre si votre projet porte sur des constructions : DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémen-A fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante taires (exemples: véranda, abri de jardin...) DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du 1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémenterrain [Art. R.431-10b) du code de l'urbanisme] À fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée...) DP4. Un plan des façades et des toitures [Art. R.431-10a) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier À fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte..). Inutile pour un simple ravalement de façade. DP5. Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les 1 exemplaire par dossier modifications projetées [Art. R.431-36c) du code de l'urbanisme] À fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée. Si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques : (En dehors de ces périmètres de protection, ces pièces doivent, par exemple, être fournies pour une piscine couverte ou une véranda qui sera visible depuis la rue mais elles ne sont pas utiles, par exemple, pour une piscine non couverte qui ne se verra pas depuis l'espace public). DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction 1 exemplaire par dossier dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme]<sup>2</sup> DP7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art, R. 1 exemplaire par dossier 431-10 d) du code de l'urbanismel<sup>2</sup> DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous 1 exemplaire par dossier justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]² DP 8-1. **Une note** précisant la nature de la ou des dérogations demandées et justifiant du respect 1 exemplaire par dossier des objectifs et des conditions fixées aux articles L.151-29-1 et L.152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]

1) Pièce obligatoire pour tous les dossiers :

<sup>1</sup> Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

### 3) Pièces complèmentaires à joindre si votre projet porte sur des travaux, installations et aménagements :

|   | Pièce  | Nombre d'exemplaires<br>à fournir                                |  |  |
|---|--|--|--|--|
| V   | DP9. <b>Un plan sommaire</b> des lieux indiquant, le cas échéant, les bâtiments de toute nature existant sur le terrain [Art. R. 441-10 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier   |  |  |
|   | DP10. <b>Un croquis et un plan</b> coté dans les trois dimensions faisant apparaître la ou les divisions projetées [Art. R. 441-10 c) du code de l'urbanisme]      | 1 exemplaire par dossier<br>+ 2 exemplaires supplémen-<br>taires |  |  |
| Si votre projet porte sur la subdivision d'un lot provenant d'un lotissement soumis à permis d'aménager, dans la limite du nombre maximum de lots autorisés : |  |  |  |  |
|   | DP 10-1. L'attestation de l'accord du lotisseur[Art. R. 442-21 b) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier   |  |  |

| 4) P  | ièces complèmentaires à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :   |   |
|-------|--|---|
|       | Pièce  | Nombre d'exemplaires<br>à fournir               |
| imme  | tre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaurati<br>euble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètr<br>arquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :  |   |
|       | DP11. <b>Une notice</b> faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14, R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossie                         |
| Si vo | tre projet se situe dans un coeur de parc national :   |   |
|       | DP11-1. <b>Le dossier</b> prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossie                         |
| Si vo | tre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :   |   |
| Ø     | DP11-2. <b>Le dossier d'évaluation des incidences</b> prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier                        |
| Si vo | tre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à  | à préserver :                                   |
|       | DP12. <b>Une notice</b> précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossie                         |
|       | ous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS<br>as de PLU, en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environneme   |   |
|       | DP12-1. <b>Un document</b> prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossie                         |
|       | DP12-2. <b>Un document</b> par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossie                         |
| du d  | otre projet est accompagné d'une demande de dérogation à une ou plusieurs règles du pl<br>ocument en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des person<br>ment existant :   | an local d'urbanisme ou<br>nes handicapées à un |
|       | DP14. <b>Une note</b> précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossie                         |
| Si vo | otre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :  |   |
|       | DP15. <b>Une copie du contrat</b> ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossie                         |
| Si vo | tre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :  |   |
|       | DP16. <b>Une copie du contrat</b> ayant procédé au transfert des possibilités de construction résultant du coefficient d'occupation des sols [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossie                         |
| α:    | otre projet porte sur une construction susceptible, en raison de son emplacement et de sa  | a hauteur, de constituer u                      |
|       | acle à la navigation aérienne :  |   |

| Si votre projet porte, dans un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), sur des travaux susceptibles de modifier l'état des éléments d'architecture et de décoration, immeubles par nature ou effets mobiliers attachés à perpétuelle demeure au sens des articles 524 et 525 du code civil : |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
| Si votre projet porte, dans un PSMV mis à l'étude, sur des travaux susceptibles de modifier les parties intérieures du bâti :  |  |  |  |  |  |
|  | DP17. <b>Un document graphique</b> faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacun des<br>éléments ou parties faisant l'objet de travaux [Art. R. 431-37 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier   |  |  |  |
|  | tre projet porte sur l'aménagement d'un terrain en vue de l'installation de résidences dén<br>itat permanent de leurs utilisateurs :   | nontables constituant  |  |  |  |
|  | DP 18. <b>L'attestation</b> assurant le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de satisfaction des besoins en eau, assainissement et électricité [Art. R. 441-10]  | 1 exemplaire par dossier   |  |  |  |
| Si vo  | tre projet est soumis à la redevance bureaux :   |  |  |  |  |
|  | DP21. <b>Le formulaire</b> de déclaration de la redevance bureaux [Art. A. 520-1 du code de l'urbanisme]   | 1 exemplaire par dossier   |  |  |  |
| Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :  |  |  |  |  |  |
|  | DP22. <b>L'extrait de la convention</b> précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier   |  |  |  |
| Si vo  | tre projet nécessite un agrément :   |  |  |  |  |
|  | DP23. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]  | 1 exemplaire par dossier   |  |  |  |
| Si vo  | tre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet  | équivalent :   |  |  |  |
|  | DP24. <b>L'attestation</b> montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]                                  | 1 exemplaire par dossier   |  |  |  |
| Si votre projet se situe dans une zone réglementée dans le cadre de travaux conduisant à la création de locaux à usage<br>d'habitation dans un immeuble existant :   |  |  |  |  |  |
|  | DP25. <b>Le dossier</b> de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant] | 3 exemplaires du dossier<br>spécifique + 1 exemplaire<br>supplémentaire si l'avis ou<br>l'accord est requis de l'autorité<br>compétente dans le domaine de<br>l'architecture et du patrimoine<br>ou de l'architecte des Bâtiments<br>de France |  |  |  |